

# Filière : Gros Œuvre

## CAP Couvreur

### Le métier

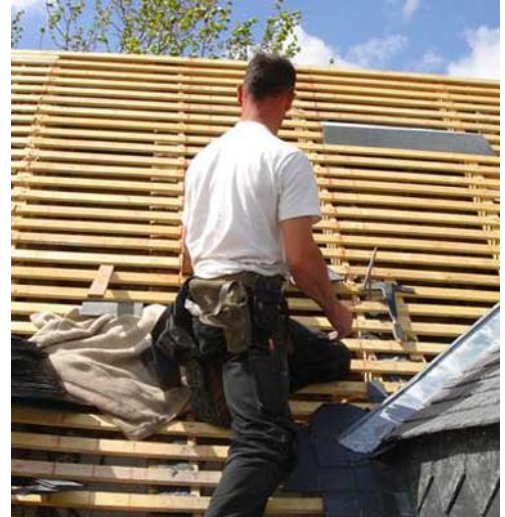
Le CAP couvreur permet d'acquérir les compétences pour réaliser en autonomie des ouvrages simples de couverture.

La couverture et les techniques du toit consistent à assurer l'étanchéité des toitures. Un bel ouvrage doit s'intégrer dans l'environnement, alliant la technique à l'esthétique dans de bonnes conditions de durabilité.

Le couvreur travaille à l'extérieur et en hauteur, ce qui requiert de bonnes aptitudes physiques et le respect des règlements en matière de prévention des risques professionnels.

Les matériaux utilisés tels que l'ardoise, la tuile, les métaux en feuilles, le zinc, le cuivre, l'inox, etc., continuent à faire largement appel à des savoir-faire traditionnels.

La diversité des bâtiments, les techniques issues de chaque régions sont sources d'enrichissement tant professionnel que culturel.



### Programme de formation

#### Enseignement général :

- Français
- Histoire-géographie
- Mathématiques
- Prévention Santé Environnement
- Travaux Pratiques Sciences
- Sciences
- EPS

#### Enseignement professionnel :

- Ergonomie
- Dessin
- Lecture de plan

#### Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

### Condition admission

- Elève sortie d'une classe de 3<sup>ème</sup> de collège

### Poursuites d'études\*

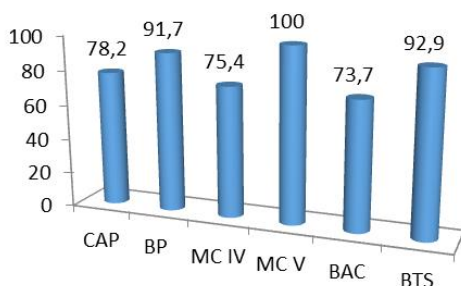
- BP Couvreur

\* Au CFA BTP 57





## Les résultats aux examens 2016



\* Valeur en %

## Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

## L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

**80 %** de taux d'insertion, soit **8** jeunes sur **10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

**86%** de réussite aux examens 2016.

## La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC\*. **BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !**

| Année de formation | Moins de 18 ans | 18-20 ans | 21ans et plus |
|--------------------|-----------------|-----------|---------------|
| 1ère année         | 40%             | 50%       | 55%           |
| 2ème année         | 50%             | 60%       | 65%           |
| 3ème année         | 60%             | 70%       | 80%           |

\*SMIC = 1480.27 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ

57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

[www.cfabtp-moselle.org](http://www.cfabtp-moselle.org)



